

Commune de PIGNANS



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

Extrait du registre des Arrêtés du Maire
du 08 décembre 2022

ARRÊTÉ N° 2022/741

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 07 décembre 2022 de la Société d'Exploitation E.C.E. sise 165 Avenue des Genêts, Z.A.C. des Ferrières à - 83490 - LE MUY, représentée par Monsieur MORELLI Michele et agissant pour le SYMIELEC VAR,

ARRÊTE

Article 1 :

Dans le cadre de la maintenance, du dépannage et des travaux sur les réseaux d'éclairage public communal, la Société d'Exploitation E.C.E. est autorisée à stationner sur le domaine public et à emprunter les voies communales en fonction des besoins lors de leurs interventions.

Article 2 :

La présent arrêté est valable du dimanche 1^{er} janvier au dimanche 31 décembre 2023 inclus.

Article 3 :

Le balisage et la signalétique des chantiers ou zones d'intervention seront mis en place, maintenus et retirés par la Société E.C.E. qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

Article 4 :

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 08 décembre 2022.

Le Maire,
Fernand BRUN

